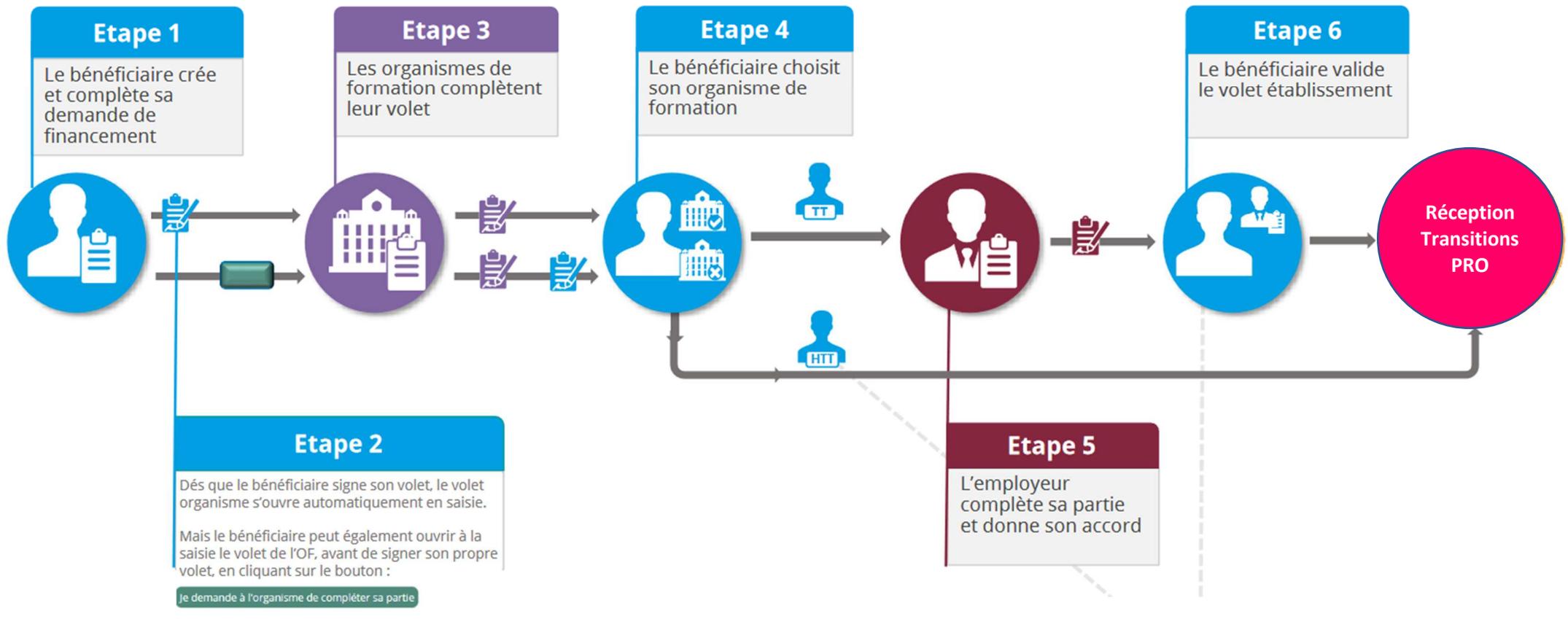


Voici les étapes d'un dispositif PTP

Attention aux délais ! Vous ne pouvez pas initier un dossier moins de 4 mois avant le début de la formation. A partir du moment où vous avez initié votre Dispositif PTP, vous devez faire en sorte que votre dossier complet nous parvienne au plus tard 3 mois avant que ne démarre votre formation. Nous attirons donc votre attention sur votre surveillance de l'avancée de votre dossier.



*OF : Organisme de formation

Volet employeur : sauf CDD, Intermittents et formation Hors temps de Travail

Dans le détail

1. Le bénéficiaire complète son volet en ligne

2. **Envoi du volet au centre de formation** (un mail lui est adressé pour lui signifier)

> option 1 : le bénéficiaire peut envoyer le volet au centre de formation, en parallèle de son propre volet, afin que ce dernier le complète

> option 2 : le bénéficiaire finalise sa demande (valider) > le volet centre de formation sera adressé automatiquement à celui-ci

3. Statut : « En cours de saisie par l'organisme » : le centre de formation est en train de compléter sa partie

4. Statut : « Veuillez valider le choix de votre organisme » : **le bénéficiaire doit valider cet organisme pour poursuivre le dossier**

5. **Envoi du volet à l'employeur** - Statut : « En cours de saisie par l'établissement » l'employeur est en train de compléter sa partie. Le « volet employeur » est automatiquement transmis à l'entreprise (sauf pour les personnes en CDD ou Hors Temps de Travail, non concernées) et un mail lui est adressé pour lui signifier

6. Lorsque ce dernier volet sera finalisé par l'employeur, **vous devrez valider la partie employeur**

7. **Réception par Transitions PRO** : le dossier est automatiquement importé dans notre système d'information, et prend un numéro de dossier définitif. Il devient accessible dans votre onglet « mes dossiers ». Vous recevrez un mail pour vous en avertir.

➤ A réception de votre dossier complet (3 volets), nos équipes contrôlent toutes les pièces et composantes de votre dossier :

- « **En attente de pièces obligatoires** » : s'il manque des éléments, le bénéficiaire est averti par un courrier détaillé qui est déposé dans son espace personnel avec la liste des éléments à fournir. Tant qu'il manque des pièces obligatoires, le dossier restera en attente.
- « **En cours d'instruction** » : le dossier est complet pour les pièces obligatoires, nos services finalisent le traitement du dossier pour le présenter en commission. **Un délai de traitement de 1 à 2 mois est à prévoir avant la présentation en commission.** Cela permet à nos équipes de traiter la demande, de laisser une opportunité de recours si le dossier est refusé en première présentation, et de bénéficier d'un délai raisonnable de prévenance pour les parties (bénéficiaire, centre de formation et employeur).

8. **Etude de votre dossier** (de votre projet par les référents de parcours + calcul administratif et financier par les gestionnaires de dossiers) – Transitions PRO peut être amené à réclamer des pièces complémentaires
9. **Présentation en Commission** – Si votre dossier est arrivé dans délai de 3 mois avant la date d'entrée en formation, votre dossier sera présenté à la Commission du mois en cours ou suivant ([calendrier des Commissions d'Instruction et délais](#))

Bon à savoir

- ✚ Si le dossier est « bloqué » au niveau du centre de formation ou de l'employeur, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher d'eux.
- ✚ **Pour connaître l'évolution du dossier Dispositif PTP, veuillez consulter votre dossier « Dispositif PTP », à l'intérieur des parties "Votre organisme de formation" et "Votre établissement"**
- ✚ Pour connaître l'évolution du dossier importé, veuillez consulter la rubrique « mes dossiers »
- ✚ Pour mémoire, vous recevez systématiquement un message dans votre espace personnel vous indiquant l'évolution de votre dossier.
- ✚ Informez-vous sur les modalités de prise en charge de votre **stage pratique**, [cliquez ici](#)
- ✚ Ne passez pas à côté du **calendrier des Commissions d'Instruction et délais**, en [cliquant ici](#)